

## Séance du Conseil général du 9 mars 2020

### Réponse à la question écrite n° 51 du groupe PCSI + RC intitulée : Prestation de la Police cantonale dans le secteur de Haute-Sorne

La Commune de Haute-Sorne a dû faire face, ces derniers temps, à des déprédations importantes puisqu'elles concernaient des incendies sur des infrastructures publiques et dans deux cas bien précis, sur des bâtiments scolaires.

La présence policière sur le territoire communal n'a pas diminué depuis 2014 et le « Contrat ressources » qui nous lie avec la Police cantonale est respecté. Les heures de service passées dans notre Commune par la POC sont, chaque année, supérieures à ce que le contrat stipule. Ceci sans conséquence financière puisque le montant facturé est toujours de 60'000 Frs annuellement pour un nombre de 800 heures largement dépassé.

Voici des éléments de réponses aux questions posées :

- ◆ Selon le contrat, la POC effectue 67 heures de présence par mois sur l'ensemble du territoire communal. Sur les endroits sensibles comme les écoles et les gares, sur une moyenne des 3 dernières années, environ 8 heures par mois.
- ◆ Pour le contrôle des véhicules en mouvement, la POC a effectué, moyenne des 3 dernières années, environ 22 heures/mois. Pour le contrôle du stationnement et des zones bleues, et toujours sur la moyenne des 3 dernières années, environ 8 heures / mois.
- ◆ Les heures passées sur le territoire de Haute-Sorne en 2017 sont de 878,3 heures, pour 2018 de 902 heures et pour 2019 de 849,5 heures. Soit près de 230 heures, en trois ans, de plus que ce qui est prévu dans le contrat ressources.
- ◆ Nous pouvons demander de revoir le contrat avec la POC et essayer d'obtenir plus de présences sur le territoire communal et particulièrement à certains endroits, mais cette solution, si elle est possible et relève du besoin, engendrerait une augmentation des prestations et donc une augmentation des coûts. Nous pourrions aussi étudier d'autres solutions pour la surveillance et la sécurité, à certains endroits, des infrastructures publiques.

D'après les constatations faites depuis bientôt 8 ans, nous ne pouvons pas soutenir la formule « village à risques » pour définir les quelques incidents marginaux aux conséquences importantes, qui se sont produits ces derniers temps sur les espaces publics de notre Commune.

Certes, la Commune de Haute-Sorne et plus particulièrement le village de Bassecourt, offrent des endroits privilégiés pour se retrouver en groupe et organiser des rencontres. La plupart du temps elles sont sans conséquence négative et très souvent sans débordement occasionnant des déprédations telles que vécues ces derniers temps.

Une augmentation de la présence policière sur le territoire communal est, aux yeux des Autorités, pas une priorité et n'est pas demandée ou justifiée. Nous sommes satisfaits des prestations de notre Police et de l'attitude d'une très grande frange de notre population, tous âges confondus.

### Conseil communal de Haute-Sorne

**Bassecourt, le 05 mars 2020**